

## Communiqué de presse

Les deux ans du bonus réparation

Paris, le 18 décembre 2024

**Alors que le bonus réparation fête ses deux ans, HOP en profite pour faire un point d'étape général sur son développement. Nombre de produits réparés, utilisation du fonds réparation, communication peu claire pour le grand public... on vous dit tout.**

La loi AGECE de 2020 a permis l'arrivée du bonus réparation. Une première dans le monde impulsée par HOP. Mis en place fin 2022, il permet aux consommateur·ices de profiter d'une réduction sur la facture de réparation sur plus d'une centaine de produits. Il concerne les équipements électriques et électroniques, les textiles et chaussures, mais aussi le mobilier, les articles de bricolage, de jardin et de loisirs [depuis cette année](#).

**C'est donc une incitation forte à la réparation alors qu'on sait que :**

- 68% des Français·es ne réparent pas à cause du prix (source : Ademe)
- Plus de 50% des consommateur·ices ayant utilisé le bonus EEE ont estimé que celui-ci avait influencé leurs démarches de réparation (source : comité national de la réparation du 26 septembre 2024)
- 40% des réparateur·ices interrogé·es par HOP il y a un an annonçaient avoir augmenté leurs chiffres d'affaires depuis leur adhésion au dispositif (source : [HOP, rapport sur le bonus, janvier 2024](#))

**Un bonus réparation qui subi un retard à l'allumage et des ajustements nécessaires**

Les chiffres sont flatteurs. Près de 1 500 000 réparations ont eu lieu à date, toutes filières confondues, selon les chiffres communiqués par Refashion, Ecosystem et du dernier Comité national de la réparation. Une excellente nouvelle pour tous ces produits dont la durée de vie a été allongée !

**30%**

de l'enveloppe de 202 millions d'euros prévue dépensés pour toutes les filières confondues.



**HOP souhaite tout de même rappeler quelques constats.**

Il existe un **bonus différent pour chaque filière et chaque éco-organisme** : QualiRépar, Bonus réparation, Ecomaison ou encore BonusRépar. Il est très difficile de s'y retrouver parmi toutes ces informations.

63 millions d'euros ont été dépensés depuis l'entrée en vigueur du dispositif, soit **à peine plus de 30% de l'enveloppe** de 202 millions d'euros prévue pour toutes les filières

confondues (source : Ecosystem, Refashion et Comité national de la réparation de septembre 2024).

**De nombreux réparateurs-ices ne sont pas encore labellisé-es** : seulement 1/3 des réparateur-ices d'équipements électriques et électroniques sont labellisé-es (source : Ecosystem et Ademe).

Les grandes marques de textile labellisées sont **autorisées à réparer uniquement les vêtements de leurs magasins**. Un frein à la démocratisation de la réparation des produits de toutes marques confondues.

Certain-es acteur-ices labellisé-es **refusent l'accès au bonus** si vous en avez profité il y a moins de 3 mois. Dommage donc si un accident d'écran cassé s'abat sur vous plus d'une fois sur cette période par exemple.

➔ **Pour permettre le développement massif du bonus, et de la réparation en France, HOP recommande les ajustements suivants :**

- Remplacer les nombreux sites internet existants de chaque éco-organisme **par une plateforme grand public unique et inter-filières**. Avec **un nom de bonus unique et un annuaire commun** pour clarifier l'information, et une **communication suffisante inter-filière pour faire connaître le bonus**.
- **Lancer une grande campagne de communication nationale**, afin de valoriser les métiers de la réparation comme des professions d'avenir au cœur de la transition écologique et créer des vocations.
- **Imposer aux marques labellisées de réparer toutes marques confondues** pour continuer de démocratiser le réflexe de la réparation.
- **Restreindre les conditions de proximité à 100 km entre le lieu de dépôt et les lieux de réparation dans le cadre du bonus** (contre 1500 km actuellement pour les textiles et chaussures). Le bonus réparation doit être un vecteur de développement local de la réparation.
- **S'assurer que les consommateurs puissent réparer plusieurs fois si nécessaire leurs produits sur une même période**. La casse d'appareil étant imprévisible ainsi que coûteuse en argent et en temps, il ne devrait pas être exclu de profiter du bonus pour réparer son appareil 2 fois sur une période de 3 mois.

**Pour palier le manque de communication harmonisée, HOP a créé le site [bonusreparation.org](https://bonusreparation.org), pour aider le plus grand nombre à s'y retrouver.**

HOP est mobilisé pour que ce dispositif, pionnier et utile à l'incitation à la réparation, soit amélioré. Il commence à faire ses preuves, mais il mérite d'être harmonisé et déployé à plus grande échelle.

**Entrée en vigueur de l'indice de durabilité le 8 janvier 2025**

L'indice de durabilité, prévu pour remplacer progressivement l'indice de réparabilité, entrera en vigueur pour les téléviseurs le 8 janvier 2025.

Pour en savoir plus, [rendez-vous sur notre page dédiée](#).

En savoir plus :

HOP - Halte à l'obsolescence programmée est une association loi 1901 qui lutte pour la durabilité des produits et contre l'obsolescence programmée. Créée en 2015, elle est une association nationale agréée protection de l'environnement. Elle vise à fédérer et défendre les citoyen·nes, engager les décideur·euses public·ques et privé·es pour aller vers des produits durables et réparables. HOP souhaite contribuer à la poursuite des 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU. Notamment le 12 qui est "un appel pour les producteurs, les consommateurs, les communautés et les gouvernements à réfléchir sur leurs habitudes et usages en termes de consommation, de production de déchets, à l'impact environnemental et social de l'ensemble de la chaîne de valeur de nos produits".

Les actions de HOP consistent principalement à sensibiliser le grand public et mobiliser les parties prenantes, mais aussi mener des actions juridiques et de plaidoyer en France et en Europe. Elle a créé les sites [produitsdurables.fr](https://produitsdurables.fr) et [bonusreparation.org](https://bonusreparation.org). L'association a initié un réseau d'entreprises volontaires en 2018, le Club de la durabilité.

Plus d'informations sur <https://www.halteobsolescence.org>